PARCOURS

Transitions écologiques & coopération territoriale

DURÉE
4 sessions d'1/2 journée

FORMAT
Visioconférence

TARIFS
Adhérents : gratuit
Non-adhérents : 1800 € TTC

PUBLICS VISÉS
Élus et agents des collectivités territoriales

PRÉ-REQUIS
Aucun

Sobriété énergétique, production des énergies renouvelables, développement des mobilités douces, lutte contre l'artificialisation des sols, adaptation aux changements climatiques... Les collectivités sont au premier rang des défis environnementaux.

Elles disposent non seulement des compétences nécessaires à la planification écologique, mais ont aussi la capacité de mobiliser les différents acteurs, dans une logique partenariale, pour éviter la dispersion des initiatives et organiser la convergence des actions et des moyens.

Car c'est bien là l'enjeu : développer l'engagement collectif, pour augmenter la portée et l'efficacité des actions mises en oeuvre dans les territoires.

A travers ce parcours, le Comité 21 propose un ensemble de méthodes et d'outils, illustrés de retours d'expériences, pour faciliter le déploiement d'actions collectives dans les territoires.

Objectifs et compétences visés

Objectifs du parcours

- **Comprendre les urgences environnementales**, leurs impacts sur les territoires **et les enjeux de la coopération** territoriale pour y faire face
- **Faciliter le déploiement d'actions collectives et partenariales**, et la capitalisation des savoir-faire à l'échelle des territoires
- **S'approprier les méthodes, les outils et les expériences** de coopérations, pour amplifier et accélérer le processus de transition

Compétences clés développées

- **Mobiliser ses parties prenantes** internes et externes autour d'un projet commun
- **Identifier les enjeux** de son territoire
- **Mettre en place une gouvernance** partagée et les outils associés à la démarche
- **Engager des actions à fort impact** pour son territoire
- **Mesurer collectivement** l'impact de son action au regard des enjeux sociaux et environnementaux

Comité 21

Programme

- **Étape 1 : La coopération pour faire face aux urgences environnementales et sociales**

- Comprendre les urgences environnementales, et leurs conséquences pour les territoires
- Présenter le rôle de la coopération pour faire face à ces enjeux au travers d'exemples d'actions menées
- Identifier les leviers de mobilisation interne et prérequis méthodologiques de la démarche.

Vendredi 24 novembre 2023 – 09h30 à 12h30

- **Étape 2 : Identifier les enjeux prioritaires de son territoire et définir son projet de coopération**

- Définir un projet ancré dans son territoire ainsi que la bonne échelle d'action
- Identifier les enjeux prioritaires du projet par la matrice de matérialité
- Déterminer collectivement les éléments de cadrage de son projet de coopération.

Jeudi 21 décembre 2023 – 10h à 12h

- **Étape 3 : Mobiliser ses parties-prenantes pour co-construire le projet de son territoire**

- Identifier les parties prenantes de son territoire
- Déterminer ses objectifs, son plan d'action et les étapes de réalisation collective autour du projet
- Définir les principes de co-responsabilité et de partage des risques.

Jeudi 08 février 2024 – 10h à 12h

- **Étape 4 : Mettre en œuvre la coopération au sein de son territoire, les éléments de méthode**

- Dresser un panorama des modèles contractuels existants et définir la gouvernance de son projet
- Définir les leviers d'action budgétaires et financiers existants et définir son modèle de financement
- Identifier des dispositifs de pilotage, suivi et évaluation de projet innovants
- Déterminer des éléments de méthode d'évaluation collective de l'impact.

Jeudi 21 mars 2024 – 09h30 à 12h30

Modalités pédagogiques

Un parcours avec plusieurs acteurs : une étape de sensibilisation complétée par des étapes méthodologiques pour progresser en collectif avec des apports conceptuels, méthodologiques et surtout des retours d'expérience et partages de bonnes pratiques.

Des regards d'experts, des études de cas, des retours d'expérience et témoignages sur les différentes thématiques et lors de chacun des étapes.

Moyens et outils

La phase 1 sera organisée en visioconférence dans le cadre d'ateliers à distance.

. Une boîte à outils avec des ressources multiples
. Un replay des webinaires méthodologiques
. Une synthèse des ateliers
. Un guide méthodologique à l'issue du parcours.

Cette fiche présente la 1re phase du parcours relative à la méthode. Il convient de noter qu'une phase d'expérimentation sera également mise en œuvre. Au 1er trimestre 2024, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancé pour sélectionner les collectivités territoriales qui bénéficieront d'un accompagnement dans la mise en œuvre de leurs projets de coopération territoriale. Les modalités d'organisation et le calendrier de cet AMI seront présentés ultérieurement.

Comité 21

Bulletin d'inscription

L'ORGANISATION

Raison sociale :
N° TVA intracommunautaire :
N° de SIRET :
Adresse (société) :
Code postal / ville :
Nom et prénom de la personne signataire :
Fonction :

LE(S) PARTICIPANT.E(S) AU PARCOURS

Participant.e 1
Nom Prénom : Fonction :
Ligne directe : E-Mail :

Participant.e 2
Nom Prénom : Fonction :
Ligne directe : E-Mail :

LE PARCOURS

Intitulé : **Transitions écologiques et coopération territoriale – Phase 1 "La méthode"**
Date : **Du 24 novembre 2023 au 21 mars 2024 (4 étapes)**
PRIX TTC : Adhérents : gratuit ☐
Non-adhérents : 1 800 € TTC ☐

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 jours avant le début du parcours

RÈGLEMENT: Paiement à la réception de la facture.

Attention, l'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription, et du règlement.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- *Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.*
- *Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début du parcours n'impliquera aucun frais.*
- *Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début du parcours donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant à titre d'indemnité forfaitaire.*
- *Une participation annulée le jour même du parcours sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.*
- *Lorsque le parcours est commencé, il doit être payé intégralement.*

À retourner au Comité 21 : territoires@comite21.org

Date : *Cachet de la structure :*
Nom et fonction du signataire autorisé :

Pour tout renseignement :
Laurine Couffignal, Responsable Territoires durables et Citoyenneté écologique - couffignal@comite21.org – 01.55.34.75.24

Paris
Fab City Hub
62bis rue de Mouzaïa
75019 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org